

Résultat de l'Appel d'Offres ouvert relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux

- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 3070 en date du 27 janvier 2006,*
- Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 9 mai 2006,*
- Vu les procès verbaux, en date des 11 et 18 mai 2006,*
- Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,*
- Vu le rapport en date du 19 mai 2006, établi par le Directeur Général Adjoint des Services,*
- Vu le rapport en date du 19 mai 2006, établi par le Directeur Général des Services,*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer le lot n°1 (aménagement paysager relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux), à la société :

*PAYSAGES DE France S.A.S
32 rue Robert Thomas
91400 SACLAY.*

- d'attribuer le lot n°3 (éclairage public relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux), à la société :

*SATELEC
2 avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY CHATILLON*

- de prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres de déclarer infructueux le lot 2 (clôtures),*
- de m'autoriser à faire procéder à une nouvelle consultation pour le lot 2 (clôtures) sous la forme d'un marché négocié et d'adopter le dossier de consultation d'entreprises rédigé à cet effet,*
- de m'autoriser à signer le marché à intervenir sur la base d'une enveloppe budgétaire de travaux évaluée au plus à 130 000 euros hors taxes,*
- de m'autoriser à signer les lots 1 et 3 et à les notifier aux dites sociétés,*
- de m'autoriser à signer les ordres de services afférents à ces marchés,*
- de solliciter auprès du Conseil Général et de l'ensemble des organismes susceptibles d'être partenaires de ce projet des aides financières aussi élevées que possible pour le financer.*

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

*Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine*

Résultat de l'Appel d'Offres ouvert relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés en date du 9 mai 2006, vu les procès verbaux en date des 11 et 18 mai 2006, et vu le rapport établi le 19 mai 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- attribuer le lot n°1 (aménagement paysager relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteau) , à la société :

*PAYSAGES DE France S.A.S
32 rue Robert Thomas
91400 SACLAY.*

- attribuer le lot n°3 (éclairage public relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux), à la société :

*SATELEC
2 avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY CHATILLON*

- prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres, de déclarer infructueux le lot 2 (clôtures),

- d'autoriser Madame le Maire à faire procéder à une nouvelle consultation pour le lot 2 (clôtures) sous la forme d'un marché négocié et d'adopter le dossier de consultation d'entreprises rédigé à cet effet ,

- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché à intervenir pour le lot 2 sur la base d'une enveloppe budgétaire de travaux évaluée au plus à 130 000 euros hors taxes,

- autoriser Madame le Maire à signer les lots 1 et 3 et à les notifier aux dites sociétés,

- solliciter auprès du Conseil Général et de l'ensemble des organismes susceptibles d'être partenaires de ce projet des aides financières aussi élevées que possible pour le financer.

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

Résultat de l'Appel d'Offres ouvert relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux

En sa séance du 27 janvier 2006, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux et a autorisé le Maire à procéder à la consultation par voie d'appel d'offres ouvert,

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 12 avril 2006, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 19 avril 2006) et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 21 avril 2006),

La Commission interne d'ouverture des plis de candidatures s'est réunie le 9 mai 2006 afin de procéder à l'ouverture des candidatures reçues des sociétés suivantes : PAYSAGES DE France (lot 1), SARL LELIEVRE (lot 1), SATELEC (lot 3), SPORTS ET PAYSAGES SEPA (lot 1), PINSON PAYSAGE (lot 1) et GALLET DELAGE (lot 3).

Après avoir constaté la conformité administrative de ces dossiers, la personne responsable du marché a demandé que soit établi un rapport de présentation des candidatures.

Après avoir pris connaissance dudit rapport, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 11 mai 2006 a décidé d'agréeer toutes les candidatures, de procéder à l'ouverture de leur offre et a demandé que soit établi un rapport d'analyse des offres.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 18 mai 2006, après avoir pris connaissance dudit rapport, a décidé d'attribuer :

- le lot n°1 (aménagement paysager relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux), à la société :

PAYSAGES DE France S.A.S
32 rue Robert Thomas
91400 SACLAY

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant global et forfaitaire de 78 632,30 € HT.

- le lot n°3 (éclairage public relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux), à la société :

SATELEC
2 avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY CHATILLON

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant global et forfaitaire de 33 608,20 € HT.

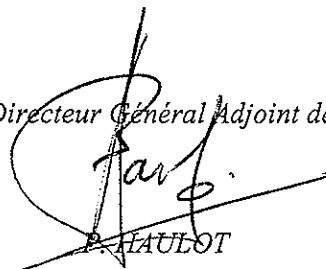
Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal :

- prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres, de déclarer infructueux le lot 2 (clôtures), faute d'offre reçue.

- d'autoriser Madame le Maire à faire procéder à une nouvelle consultation pour le lot 2 (clôtures) sous la forme d'un marché négocié et d'adopter le dossier de consultation d'entreprises rédigé à cet effet.

- et d'autoriser Madame le Maire à signer le marché à intervenir sur la base d'une enveloppe de 130.000 euros hors taxes.

Le Directeur Général Adjoint des Services



P. HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 3070 en date du 27 janvier 2006, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux et autorisant le Maire à procéder à la consultation par voie d'appel d'offres ouvert,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 12 avril 2006, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 19 avril 2006) et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 21 avril 2006),

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 9 mai 2006,

Vu les procès verbaux en date des 11 et 18 mai 2006,

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Vu le rapport en date du 19 mai 2006, établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 19 mai 2006, établi par le Directeur Général des services,

DELIBERE

ARTICLE 1 *Il est pris acte de la décision de la commission d'appel d'offres, d'attribuer le lot n°1 (aménagement paysager relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux), à la société :*

*PAYSAGES DE France S.A.S
32 rue Robert Thomas
91400 SACLAY*

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant global et forfaitaire de 78 632,30 € HT.

ARTICLE 2 *Il est pris acte de la décision de la commission d'appel d'offres, de déclarer infructueux le lot n° 2 : clôtures, faute d'offre reçue.*

ARTICLE 3 *Il est pris acte de la décision de la commission d'appel d'offres, d'attribuer le lot n°3 (éclairage public relatif à l'aménagement de jardins familiaux 84/86 rue de Verdun à Puteaux), à la société :*

*SATELEC
2 avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY CHATILLON*

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant global et forfaitaire de 33 608,20 € HT.

ARTICLE 4 *Le Maire est autorisé à signer les lots 1 et 3 et à les notifier aux dites sociétés.*

ARTICLE 5 *Le Maire est autorisé à signer les ordres de services afférents à ces marchés.*

ARTICLE 6 *Le Maire est autorisé à faire procéder à une nouvelle consultation pour le lot n°2 sous la forme d'un marché négocié conformément au dossier de consultation d'entreprise rédigé à cet effet.*

ARTICLE 7 *Le Maire est autorisé à signer le marché à intervenir sur la base d'une enveloppe budgétaire de travaux évaluée au plus à 130 000 euros hors taxes.*

ARTICLE 8 *Le Maire est autorisé à solliciter auprès du Conseil Général et de l'ensemble des organismes susceptibles d'être partenaires de ce projet des aides financières aussi élevées que possible pour le financer.*